

Global IDP  
PROJECT



UNITED NATIONS  
OFFICE FOR THE COORDINATION OF HUMANITARIAN  
AFFAIRS



Atelier de formation sur les principes directeurs relatifs  
au déplacement des personnes à l'intérieur de leur  
propre pays.

Beni, République Démocratique du Congo, 11-12  
septembre 2003

### ***Contenu et organisation de l'atelier***

La nécessité de diffuser les droits relatifs aux déplacés internes en République Démocratique du Congo (RDC) pour contribuer à leur protection a été relevée par de nombreux acteurs humanitaires, particulièrement par différentes agences des Nations unies en 2002 et en 2003. L'unité de OCHA sur le déplacement interne (Internal Displacement Unit) et le Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC) ont débuté en Avril 2003 un programme de diffusion des droits des déplacés internes en RDC à travers l'organisation d'une série d'ateliers de formation à Goma, Bukavu, Kinshasa, Kalemie, Masisi,.... Cet atelier organisé par le NRC, conjointement avec OCHA à BENI du 11 au 12 septembre s'inscrit dans le cadre de ce programme.

L'atelier était destiné aux autorités locales, aux ONGs internationales et locales ainsi qu'aux représentants des déplacés. Une équipe des formateurs du NRC en a assuré la modération.

L'atelier a suivi la méthodologie développée par le NRC en matière de diffusion des droits des déplacés. Après chaque exposé, les participants ont travaillé en groupes sur les exercices se rapportant aux principes directeurs dans le contexte de la région de Beni.

De retour en plénière, le rapporteur de chaque groupe a résumé le point de vue des participants, suivi d'une discussion sur le sujet exposé. En plus des thèmes basés sur les modules de formation du NRC, d'autres sujets spécifiques au contexte de la région de Beni, à savoir, le parcours des déplacés de Bunia à Beni et leur identification ainsi que le comité de suivi des activités dans les sites ont fait l'objet du développement au cours des assises.

Lors de la dernière session, un autre sujet sur les solutions pour améliorer la protection des déplacés : point de vue du commandement militaire, a fait l'objet de réflexion du commandant de l'APC (Armée des patriotes congolais).

Les principaux objectifs de l'atelier était de :

- Promouvoir et diffuser les principes directeurs sur le déplacement interne;
- Encourager un dialogue entre les autorités, les organisations internationales et les ONGs locales sur les besoins d'assistance et de protection des déplacés internes dans la région de Beni ;
- Obtenir un soutien public et politique pour les droits des déplacé ;
- Contribuer à une meilleure protection des déplacés internes en renforçant les capacités locales pour traiter cette question.

Plus de 70 personnes ont participé à l'atelier de Beni. Elles représentaient différentes autorités telle que la province, la direction de sécurité et renseignement,

la brigade de l'armée ainsi que des divisions, notamment celles de famille, de l'enseignement, des affaires sociales des femmes et familles, les églises, les ONGs internationales et locales, les structures de santé et les comités des déplacés. Certains représentants des organisations locales provenaient de la cité de Butembo et des localités d'Eringeti et d'Oïcha

Après le mot de circonstance du représentant du bureau de coordination des affaires humanitaires, OCHA BENI, l'atelier a été ouvert solennellement par le Gouverneur de Beni, monsieur Eric PALUKU. Dans son allocution, il a reconnu la nécessité d'assister et protéger les déplacés et a appelé la volonté politique des gouvernants et celle des autres acteurs humanitaires à s'investir dans la prévention des déplacements dus aux conflits armés et dans la limite, n'assister qu'à ceux causés par des catastrophes naturelles imprévisibles. Aussi, il a loué les efforts fournis par la communauté internationale pour le renforcement de la paix en RD-CONGO.

### ***Introduction aux principes directeurs et sources légales***

L'introduction a examiné le déplacement au niveau global, puis la réponse de la communauté internationale face à ce phénomène. Il a été tout d'abord rappelé qu'il y a aujourd'hui deux fois plus des déplacés internes que des réfugiés dans le monde, à savoir plus de 25 millions des déplacés résultant des conflits. Bien qu'il soit un phénomène global, le déplacement touche avant tout l'Afrique avec 13,5 millions des déplacés. La RDC est, avec 2,7 millions des déplacés, le pays le plus touché, après le Soudan et l'Angola. La région de Beni compte 95000 déplacés, ce chiffre tire ses sources du rapport de Ocha, et devrait être réajusté avec la dernière vague des déplacés venus de Bunia.

Il appartient aux autorités gouvernementales d'apporter assistance et protection aux déplacés internes, tout comme aux autres citoyens. Toutefois, il peut arriver que les gouvernements manquent des moyens ou refuse de répondre à cette responsabilité internationale. L'ampleur et la gravité du problème dépassent le plus souvent les capacités des gouvernements, surtout lors des conflits actifs. Ces derniers peuvent se voir obligés de recourir à la communauté internationale pour un soutien à la protection et l'assistance aux déplacés.

En 1998, avec l'aide d'une équipe des experts internationaux, le représentant du secrétaire général des Nations Unies chargé de la question des déplacés internes a regroupé les normes internationales s'appliquant à la situation particulière des déplacés dans un document unique, les Principes Directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays. Parallèlement, il a été décidé que toutes les Agences des Nations Unies collaboreraient pour répondre aux besoins des déplacés internes.

Au cours des assises, l'intervenant a noté que les principes directeurs tirent leurs sources dans les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme et par analogie aux droits des réfugiés. La force juridique de ces principes a été précisée au cours de l'exposé.

### ***Identification des causes de déplacement et profil des déplacés***

Les participants ont distingué le déplacement volontaire, caractérisé par sa préparation matérielle et psychologique et la détermination préalable du lieu de destination, du départ forcé marqué par l'impréparation de son organisation.

Les participants ont identifié les causes de déplacement forcé ci-après :

- a) Les conflits fonciers ;
- b) Les conflits interethniques ;
- c) Les catastrophes naturelles, notamment l'éruption du volcan Nyiragongo à Goma ;
- d) L'épidémie : cas de l'épidémie Ebola.
- e) L'insécurité causée par les milices et bandes armées dans les périphéries de Beni.

Selon les affirmations des participants, la plupart de ces personnes sont arrivées à Beni vulnérables, dépourvues des biens, affamées, enfants non scolarisés, sans assistance en soins médicaux et en logement et exposées aux risques de violences sexuelles.

### ***Provenance et localisation des déplacés***

Les participants ont précisé que certains déplacés sont venus de Goma, Rutshuru, Masisi, Lubero, Bukavu, Kindu, d'autres de la province orientale suite aux affrontements déclanchés en Ituri. Ils ont aussi noté que d'autres personnes sont venues des localités de Kanyabayonga, Kaina, Masereka, Miriri, Kipese, Kasuo, Kirumba, Muhanga en direction de Beni, déplacées en groupes et logées dans des familles d'accueil et sites.

### ***Principes relatifs à la protection contre le déplacement et au cours du déplacement***

Dans les carrefours, les participants ont examiné le respect de certains principes avant d'envisager quelques solutions pour en améliorer l'application, à savoir, le droit à la vie ( PD 10 ), l'interdiction d'enrôler les enfants déplacés dans les forces armées et à participer aux combats ( PD13 ), droit aux soins médicaux ( PD 19 ), le droit à la propriété ( PD21 ) ainsi que le droit à l'éducation ( PD 23 ).

Au cours des assises, ils ont reconnu l'inexistence des cas de génocide dans la région de Beni, néanmoins ils ont déploré quelques cas des disparitions forcées et d'enlèvements, surtout des enfants non accompagnés. L'utilisation de la famine comme méthode de combat par les éléments de l'ex mouvement rebelle a été signalée pendant la session, de même que le recrutement des enfants dans les forces combattantes et milices dans la région de Beni.

La pauvreté de certaines familles, l'esprit de vengeance mais aussi la manipulation facile des enfants comme main d'œuvre moins coûteuse, ont été rangés parmi les causes et facteurs de leur présence dans les forces armées. Les participants ont en plus signalé qu'après leur démobilisation certains enfants continuent à servir l'armée, par manque de suivi permanent et efficace. Toutefois, ils ont salué les efforts fournis par l'autorité qui, à travers l'un des arrêtés, a interdit le recrutement des enfants de moins de 13 ans dans l'armée, bien que sa mise en oeuvre pose encore des problèmes suite aux causes ci- haut citées.

Les efforts fournis par les autorités locales dans l'encadrement médical en faveur des déplacés par la création d'autres zones de santé et unités de la croix rouges ont été reconnus, bien qu'elles demeurent insuffisantes.

Concernant le droit à l'éducation, les participants ont loué l'initiative des autorités en assurant la gratuité des inscriptions et des enseignements aux déplacés au niveau primaire ; cependant, ils ont noté l'absence des fournitures scolaires et l'insuffisance des locaux pour abriter les élèves. Ils ont ainsi souhaité la présence du NRC à Beni pour appuyer l'effort de l'autorité dans le domaine de l'Education. Pendant leur parcours, certains déplacés ont été la cible des violences et attaques et ont été dépouillés de leur propriété suite aux pillages perpétrés dans les localités d'Eringeti et du Sud de Lubero.

Abordant particulièrement le parcours de déplacés de l'Ituri, le responsable de l'ONG locale de Bunia dénommée Centre de Résolution des Conflits a rappelé que le déplacement de la population a eu lieu suite aux affrontements déclanchés par l'UPC (Union des Patriotes Congolais) le 12 mai 2003 avec pour finalité, la prise du contrôle de la ville de Bunia. Une partie de la population a pris la direction de Lezi, quartier général des Lendus, une autre est allée se réfugier dans les installations de la MONUC (Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo) avant de rejoindre des contrées plus éloignées. Au cours de son exposé, l'intervenant a soutenu que la grande partie de la population s'est dirigée vers la cité de Komanda afin d'atteindre Mambasa et Beni en traversant plusieurs localités, telles que Chai, Badiya, Zunguluka, Mashine, Apumu, Eringeti, Oicha. Les plus forts ont mis sept jours de marche pour atteindre Beni, les moins forts, deux semaines, les plus vulnérables sont restés en route.

Au moment du parcours, certains déplacés ont péri suite au soleil, quelques uns de l'ethnie Hema ont été assassinés par des milices Lendu qui opéraient dans la clandestinité. Certains cas de tracasseries et d'extorsion des biens des déplacés ont été enregistrés à Zunguluka, Mashine et Apumu. Aussi des cas de divorce des certains mariages mixtes Hema-Lendu ont été enregistrés pendant le déplacement suite à ce conflit ethnique.

L'exposé a souligné l'absence des déplacés dans la planification des activités qui les engagent et la discrimination au moment de distribution des vivres et non vivres. L'intervenant a toutefois salué les efforts de Save the Children pour la réunification familiale, l'aide humanitaire apportée aux déplacés par les ONGs CESVI, SOLIDARITE, MSF, le transport aérien organisé par la MONUC sur demande d'une église locale (CECA20) pour évacuer les étudiants d'une institution d'enseignement théologique (ISTB) de Bunia. Il a apprécié le couloir humanitaire créé par les combattants lendu au moment des affrontements dans la ville de Bunia ainsi que l'assistance morale, voire spirituelle des populations des différents milieux de transit.

Dans l'ensemble, les participants ont suggéré la diffusion des principes directeurs dans les langues locales en recourant aux techniques de la radio, la sécurisation des sites des déplacés ainsi que la formation des chefs des milices et bandes armées en droit de la guerre. Aussi, ils ont proposé l'implication des acteurs humanitaires dans la démobilisation et la récupération des enfants soldats, la création de cadre de concertation afin d'étudier minutieusement les problèmes des déplacés et la mise sur pied d'un Etat de droit.

Au cours de la dernière séance, les participants ont suggéré la formation et le recyclage des enseignants, la multiplication des centres d'encadrement scolaire, la réhabilitation des infrastructures scolaires en général, la fourniture d'équipements de base pour l'enseignement ainsi que la gratuité de l'enseignement au niveau de base (primaire).

### ***Comité de suivi des activités***

A leur arrivée, les déplacés étaient reçus dans les églises, les écoles de Beni ainsi que dans les familles d'accueil, a indiqué un membre d'une association locale. La CAD (Coordination d'Aide aux Déplacés), le service des affaires sociales, la COAD (Coordination des Actions de Développement) avec la collaboration des autorités procédaient par l'identification des personnes déplacés, puis leur enregistrement, moyennant la remise d'un macaron, afin qu'ils accèdent aux vivres et non vivres, soins médicaux et si possible, à la scolarisation de leurs enfants.

Au cours de son exposé, il a reconnu le travail de l'Etat en faveur des associations locales (octroi des documents de base pour le fonctionnement) aussi le degré de leur participation dans les urgences. Il a également salué le travail des ONGs

internationales en faveur de la population de la ville de Goma lors de l'éruption du volcan Nyiragongo.

Dans les sites, le représentant de l'ONG SOLIDARITES a souligné que les actions des humanitaires pour les déplacés ont consisté dans la distribution des produits nécessaires pour leur survie (vivres et non vivres) et l'approvisionnement en eau potable. Toutefois, la variation régulière des statistiques des déplacés rendait parfois difficile la planification des activités.

Le même intervenant a reconnu l'importance des activités réalisées par les ONGs par rapport à la faiblesse des ressources de la population locale qui les a accueilli en premier lieu, bien qu'insuffisantes face aux besoins des déplacés. Pour cette raison il a proposé le travail en synergie et la participation de l'autorité pour compenser ces insuffisances. Aussi, il a convié la population, les autorités et structures locales à réfléchir sur les solutions durables, à savoir, la réinsertion sociale des personnes déplacées après cette phase d'urgence.

Certains participants ont estimé que les interventions des ONGs internationales sont souvent tardives et seraient orientées vers les déplacés de l'Ituri, oubliant ceux déplacés de Lubero. Par rapport à cette préoccupation, Muhindo de l'ONG CESVI a soutenu qu'il est difficile que l'intervention soit automatique au même pied que celle de la population locale vers laquelle les déplacés se dirigent en premier lieu. Le plus souvent les ONGs effectuent au préalable des travaux d'évaluation, puis interviennent plus tard après avoir obtenu financement pour des projets soumis aux bailleurs de fonds. Concernant les déplacés de Lubero, le représentant de l'ONG SOLIDARITES a avoué que la première phase d'intervention n'était qu'affectée aux seuls déplacés de l'Ituri tout en affirmant que l'assistance aux déplacés de Lubero serait en étude.

### ***Solutions pour améliorer la protection des déplacés***

Le point de vue du commandement militaire a fait l'objet du développement de ce module. L'intervenant a donné une brève genèse de l'APC (Armée des Patriotes Congolais) avant de donner quelques suggestions pour l'amélioration de la protection des déplacés.

Dans son exposé, le commandant Jackson KAZELE a tout d'abord déploré le fait que certains groupes militaires ne sont pas contrôlés par la hiérarchie militaire. Selon lui, cette situation serait entretenue par des personnes qui s'en servent pour raison de positionnement politique, surtout pendant cette phase de réunification du pays. Certes, une partie de ces groupes armés a intégré dans l'APC mais une autre se déguise dans la population civile, a affirmé l'intervenant.

Ce dernier a aussi reconnu certaines violations des droits des déplacés qui sont commises tant par les éléments de l'APC que par ceux des milices incontrôlées. En conséquence, il a relevé la nécessité d'une grande participation des acteurs nationaux et internationaux dans le travail de protection des personnes déplacées. Il a souligné également l'intérêt pour la police et l'armée d'organiser des rencontres avec les responsables de sites des déplacés pour s'imprégner des difficultés que rencontrent ces derniers. Les autorités locales devraient identifier tous les déplacés et leurs lieux de provenance et s'impliquer activement dans le processus de démobilisation des enfants soldats. Aussi, une clarification de compétence de la police et celle de l'armée dans la protection des déplacés devrait être faite afin d'harmoniser leur méthode de travail. Les ONGs internationales et locales devront renforcer leur capacité d'intervention et d'assistance humanitaire en faveur des déplacés.

### ***Retour et réinstallation***

Cette présentation a fait l'objet de l'analyse des principes directeurs 28,29 et 30 qui consacrent les caractères d'un retour optimal, (le libre consentement, la sécurité et la dignité, la non-discrimination, le droit de propriété et l'accès humanitaire).

Pendant la session, les questions relatives à la propriété ont été posées. A ce niveau, un responsable d'une plate-forme des associations locales de protection des déplacés a relevé l'importance de l'identification des déplacés.

Après avoir relevé certaines difficultés pour l'organisation d'un retour optimal, les participants ont suggéré la mise sur pied des mécanismes de sécurité dans les milieux de résidence habituelle des déplacés et l'instauration de la politique du recouvrement des propriétés perdues au moment de déplacement.

## **Conclusions et Recommandations**

---

Les participants ont souligné que seul l'établissement d'un état de droit et la lutte contre la pauvreté pourraient permettre la protection des déplacés, leur retour et réinstallation, ainsi que prévenir d'autres déplacements.

Les participants ont jugé utiles les Principes Directeurs pour améliorer la situation des personnes déplacées que ce soit pour prévenir le déplacement, pendant celui-ci ou dans la phase de retour. Plus particulièrement, ils ont discuté et approuvé les recommandations suivantes lors de la session finale de l'atelier :

### *1) Diffusion des droits des déplacés à tous les niveaux*

- Adaptation des Principes Directeurs dans les langues nationales de la RDC.
- Diffusion et vulgarisation des Principes Directeurs auprès des agences des Nations Unies, des ONGs internationales et locales, des administrations locales, des groupes armés, des communautés déplacées et de celles qui les accueillent.

### *2) Recommandations aux autorités*

- Législation en matière de déplacement interne.
- Identification et assistance des déplacés, ainsi que l'amélioration de la sécurité des sites de déplacés et dans les familles d'accueil.
- Amélioration de la prise en charge médicale des déplacés.
- Prévoir l'assistance des déplacés au budget de l'Etat.
- Création d'une cellule de crise au sein du Ministère des affaires sociales pour répondre aux besoins urgents des déplacés.
- Assurer un enseignement primaire gratuit et obligatoire pour les enfants déplacés.
- Procédures judiciaires pour punir les auteurs des violations des droits des déplacés et formation appropriée de l'armée et des forces de police pour prévenir ces violations.
- Accompagnement du retour et de la réinstallation des déplacés.

### *3) Recommandations aux agences des Nations Unies et ONGs internationales*

- Renforcement des mécanismes de protection des déplacés au niveau international.
- Soutien des initiatives des ONGs locales en faveur des populations déplacées.
- Appui des centres d'alphabétisation organisés par les ONGs locales.

- Tenir compte des besoins réels des déplacés et de leur réalité culturelle et apporter de l'assistance sur tous les axes, quelle que soit la provenance des déplacés.

4) *Synergie entre ONGs locales et internationales pour répondre aux besoins d'assistance et de protection des déplacés internes*

- Rencontres régulières entre ONGs locales et internationales pour des échanges d'information et tenue d'ateliers pour harmoniser les différentes actions.
- Cadre de concertation permettant de suivre l'application des Principes Directeurs.
- Associer les déplacés aux activités en leur faveur.
- Campagnes de pacification auprès des déplacés.

5) *Aux ONG locales*

- Création d'une plateforme d'ONGs locales pour effectuer le plaidoyer en faveur des droits des déplacés.
- Résolution des conflits au niveau de la base et activités de détraumatisation des déplacés.
- Rédaction de rapports crédibles sur la situation des déplacés.

6) *Aux déplacés*

- Participation active aux activités socio-économiques des zones d'accueil pour leur prise en charge.

7) *Aux populations d'accueil*

- Renforcement de l'hospitalité, de l'accueil et de la tolérance envers les déplacés.
- Ne pas exploiter les déplacés.

8) *Aux participants*

- Séances de restitution de l'atelier de formation sur les Principes Directeurs.
- Formation des Formateurs.

## **Annexe I**

## Agenda

### 11 septembre 2003

8 h 30 – 9 h 00	Arrivée et enregistrement des participants
9 h 00 - 9 h 15	Mot d'accueil par le Chef du bureau OCHA de Beni, Alfred Gondo et NRC
9 h 15 - 9 h 30	Discours d'ouverture par Monsieur le Gouverneur, Eric Paluku
9 h 30 - 10 h 00	Présentation des participants à l'Atelier et l'objectif de l'agenda (Présentation par NRC, Alain Aruna)
10 h 00 - 10 h 15	Pause Sucrée
10 h 15 - 11 h 15	Introduction aux Principes Directeurs : historique, sources légales et définition d'une personne déplacée (Présentation par NRC, Greta Zeender)
11 h 15 - 13 h 00	Définition d'une personne déplacée à l'intérieur de son pays (Exercice en groupe et mise en commun, modération de NRC)
13 h 00 - 14 h 00	Déjeuner
14 h 00 - 15 h 15	Parcours des déplacés de la région de Beni et identification: Présentation par le Centre de Résolution des Conflits, le Comité d'aide aux déplacés (CAD) et COAD
15 h 15 - 15 h 30	Pause Sucrée
15 h 30 - 16 h 30	<i>Comité de suivi des activités sur les sites : présentation des activités, par Solidarité et CESVI</i>

**12 septembre 2003**

9 h 00 - 10 h 45	Principes relatifs à la protection contre le déplacement et au cours du déplacement (Module 3, présentation par NRC, Alain Aruna, et exercice en groupes)
10 h 45 - 11 h 00	Pause Sucrée
11 h 00 - 12 h 00	Principes relatifs à la protection contre le déplacement et au cours du déplacement (mise en commun, modération par NRC)
12 h 00 - 13 h 00	Solutions pour améliorer la protection des déplacés : point de vue du Commandement militaire
13 h 00 - 14 h 00	Déjeuner
14 h 00 – 14 h 45	Principes relatifs au retour et à la réinstallation (Module 4, présentation par NRC, Benjamin Kikobya Kankisingi)
14 h 45 - 16 h 00	Propositions pour améliorer la protection des déplacés : discussion en groupes et mise en commun (Modération par NRC, Alain Aruna & Greta Zeender)
16 h 00 – 16 h 15	Pause Sucrée
16 h 15 - 17 h 00	Conclusions et recommandations
17 h 00	Discours de clôture des activités du séminaire, par Monsieur le Gouverneur, Eric Paluku, et le Chef du bureau OCHA de Beni, Alfred Gondo

## Annexe II

### LISTE DES PARTICIPANTS

Noms	Organisations
MASUMBUKO BUSHIBULA	CAD
KANGISHE-WA-MUYISA	DIVEDUC
Richard KABABO	MEDAIR
Sébastien IYONDE IKOMO	COMITE DES DEPLACES
Marie SYAUSWA NZOLI	COPERMA
Désiré BAHATI DUABO CHALONDAWA	A.DE.CO.
Gustave SAWA-SAWA	LET'S PROTECTCHILDREN
Eduige MASIKA KABABALA	PLATE-FORME PROTECTION DE L'ENFANCE
PALUKU KANYANGALA	I.P.A.D.
Désiré MIRINDI	SAVE THE CHILDREN
Alfred KAMBALE MUSAYI	UADDD/GN
MUTHETHE MUNDENGA	GOUVERNORAT
Christine BORA SARUTI	A.FE.KI.
USSENI MOENGA BIN UKUNGU	EGLISE KIMBANGUISTE
Joseph MENGA LIMBILI	MAE
LUFUNGULA MUSTAFA	CRRDC/ BENI
SIWAKO MATE	COVA
KAMALA KANYA-NGAMBI	PDD
Ernest MUMBERE NDAKO	CYP
Medard KAKULE	MAD BUTEMBO
John KANANI	OXFAM GB
Baly KWISHA MUSSAY	HDW
KATEMBO KITCHAMBULA	CAD/ ERINGETI
KASEREKA VAGHENI	MOYS SITE/ OICHA
Hélène MUSEHYA	AAD/ BUTEMBO
NGIZULU-WA-MVUTU	POLICE NATIONALE CONGOLAISE
KASEREKA KISIRANI	BDC/CBCEA MABOYA
Samuel Cyprien BOROTO	SOCIETE CIVILE
ANDOY NAKIHINGA	CEPAC/PMU
Elie DANGA ABOTA	SAVE THE CHILDREN
MUHINDO NZEMBULE	CAD-BENI
Gilbert TANDIA BAKONZI	CRC

Julienne LUSENGE	SOFEPAD
Pasteur MATHE NZINZIH	MMR
Rose MUMBERE KIRERE	PPSSP
Delphin NTIBONEZA	SOS-GL
KAHINDO KAMBALE AZIZ	CONFESSION MUSULMANE
BASANO BASAGA	CME
Alexandre NGABO	RTGB
Denis PALUKU KALUBA	SYDIP
Alphonse KALYAMBA	CERAO
JP MUNDELE KIMELA	FJSPD
Ben KAMBALUME	SPAID
KAMBALE NZOHERA	CAD/ OICHA
MATHE SIBENDIRE	CAD/ RWENZORI
NGOLO SIKUMINYA CHIRUME	WORLD VISION
Grace KAMALA VIRIRWAKO	WORLD VISION
KITAMBALA MULEWA WITHONDO	SPAR/ COAD/ G-NORD
DAMASE MBARAKIANE	LWF
Julien MUTHAVALY	PREPROJED
PALUKU VAHIMWITI	CAD/ BENI
MACHOKUONA KULU	ADEGUBU/ BENI
BWENGE'S EKU. K.	DIVISION DE L'INTERIEUR
Etienne KALWAGIRE	DIVIS. DES AFFAIRES SOCIALES
KALUME SIBENDIRE	PAP-RDC
Espérance NSEKERWA	OMS
Me Jean BAUMBILIA	ASADH
Nathalie KAVIRA MBAHIKYAVOLO	FEPSI
Guy BOYOMA ENINGA	BOB-AD-PRESS
Monique KABUGHO	HONUC / HOME
KAMBALE VAYISIGHA BORA	COMITE DES DEPLACES
Théodore MAMBA LUSSAMBA	LES BONS SAMARITAINS
Fabien PILIPILI HANGY	CO.TE.DE.R
Christian DHEDONGA NGANGA LOL	PECPEDEC
Cmdt Jackson KAZELE KITA	ARMEE DES PATRIOTES CONG.
Bergeronnette DEBROUILLARDE	SCOUT SAINT JEAN
MASIKA MEKELUKU	OMS
Requin HARDI	SCOUT
Me Viviane KITETE	HDW
NDJERA SALA	COMITE DES DEPLACES
Alfred GONDO	OCHA
Harriet SOLWER	MERLIN



MASUMBUKO BUSHIBULA	CAD/ MANGINA
MWAKAMUBUYA NASEKWA	PPSSP
Benjamin KIKOBYA KANKISINGI	NRC
GRETA ZEENDER	NRC
Alain KAMBALE ARUNA	NRC
KADICHO POLEPOLE	PECPDEC
Désiré MIRINDI KAJINA	SAVE THE CHILDREN
Paola GARTNSER	CESVI
Véronique SALALIVIRA	DIVISION DE L'EDUCATION
KASEREKA KISIRANI	BDC/CBCA